

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 janvier 2023

---

**CRÉATION D'UNE AIDE UNIVERSELLE D'URGENCE POUR LES VICTIMES DE  
VIOLENCES CONJUGALES - (N° 617)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 89

présenté par  
Mme Descamps et M. Taché de la Pagerie  
à l'amendement n° 66 (Rect) du Gouvernement

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« peut bénéficier »,

le mot :

« bénéficie »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à renforcer l'effectivité de l'accompagnement proposé aux victimes de violences conjugales.